Le meurtrier de Marion sera rejugé à Vannes

15/01/2018 à 16h28

Yannick Luende-Bothelo a été condamné en 2016 à trente ans de prison pour le meurtre de l'adolescente de 14 ans, près de Nantes. Il comparaîtra de nouveau du 12 au 20 avril prochains.

Yannick Luende Bothelo parlera-t-il enfin ? Expliquera-t-il pourquoi il a sauvagement violé, torturé et tué de 69 coups de couteau Marion, une adolescente de 14 ans, en mars 2012, dans les toilettes publiques de Bouguenais, près de Nantes ? Jugé en première instance devant la cour d'assises de Loire-Atlantique en novembre 2016, l'homme, âgé de 28 ans à l'époque, était accusé d'homicide avec préméditation (assassinat) sur mineur de 15 ans, accompagné de viol et d'acte de torture et de barbarie. Durant une longue et interminable semaine pour la famille de la victime, l'accusé était resté muré dans un silence de plomb, ne laissant échapper aucun son de sa bouche. Jusque dans les moments de plus grande tension.

Tentative d'assassinat sur un

joggeur

L’homme sera rejugé devant la cour d’assises du Morbihan du 12 au 20 avril prochains. Il devra aussi répondre d’une tentative d’assassinat sur un joggeur, quelques heures après les premiers faits, dans un parc à Vertou. Dans la foulée, il s’en était pris à un octogénaire qu’il espérait séquestrer. À l’époque, Yannick Luende-Bothelo, confus voire délirant, s’expliquait volontiers sur ses crimes.

Perpétuité réelle

En 2016, il a été reconnu coupable des faits qui lui étaient reprochés. La sanction a été assortie d’une rarissime mesure de perpétuité réelle, la plus lourde peine prévue par le Code pénal français, qui signifie qu’aucun aménagement ou remise de peine ne peut être envisagé avant trente ans minimum. Un mois après avoir été condamné pour le crime qu’il a commis, Yannick Luende-Bothelo était jugé en correctionnelle et condamné à quatre mois de prison pour avoir, le 9 mars 2012, alors qu’il purgeait une autre peine sous surveillance électronique, à domicile, scié son bracelet électronique à l’aide de ciseaux. Dix jours plus tard, il commettait le crime atroce envers l’adolescente de 14 ans.

larochesuryon.maville.com